

-----  
 DECRET N° 2025/310 DU 15 JUIL 2025  
 PORTANT NOMINATION DE RESPONSABLES AU MINISTERE DE LA DEFENSE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires ;
- Vu Le Décret n°80/257 du 14 juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicables aux personnels militaires des Forces Armées modifié par le Décret n°84/926 du 30 juillet 1984 ;
- Vu Le Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;
- Vu Le Décret n°2001/191 du 25 juillet 2001 modifiant et complétant les dispositions du Décret n°84/010 du 13 janvier 1984 fixant les avantages attachés au commandement militaire ;
- Vu Le Décret n°2004/178 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 modifiant certains articles du Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu Le Décret n°2010/382 du 22 décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu Le Décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
- Vu Le Décret n° 2025/307 du 15 JUIL 2025 portant admission en Deuxième Section de certains Officiers Généraux des Forces de Défense ;
- Vu Le Décret n° 2025/308 du 15 JUIL 2025 portant promotion de certains Officiers Généraux des Forces de Défense aux grades supérieurs ;
- Vu Le Décret n° 2025/309 du 15 JUIL 2025 portant promotion de certains Colonels et Capitaine de Vaisseau au grade de Général de Brigade et Contre-Amiral,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les Officiers Généraux des Forces de Défense dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature du présent Décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de la Défense :

**I. ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTERE DE LA DEFENSE**

**STRUCTURES PLACEES SOUS L'AUTORITE DIRECTE DU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE**

**A. CONTROLE GENERAL DES ARMEES**

*Contrôleur Général des Armées*

Général de Division Aérienne **MOMHA Jean Calvin**

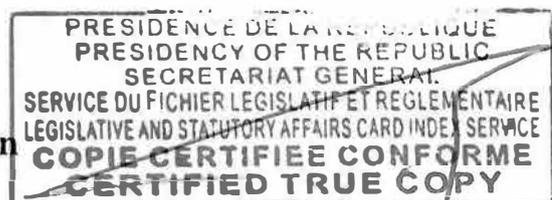
**B. CONSEILLER LOGISTIQUE**

Général de Division **EBAKA Hippolyte**

**C. DIRECTION CENTRALE DU SUIVI DE LA MAINTENANCE DES MATERIELS MAJEURS DES FORCES DE DEFENSE**

*Directeur Central*

Vice-Amiral **NJINE NDJONKAM Pierre**



## II. ADMINISTRATION CENTRALE DU SED/CGN

### A. INSPECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

*Inspecteur Général*

Général de Division ELOKOBI Daniel NJOCK

### B. DIRECTION CENTRALE DE LA COORDINATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

*Directeur Central de la Coordination*

Général de Brigade LOUBA ZAL Pierre

## III. ETATS-MAJORS CENTRAUX

### ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

*Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre*

Général de Division SALY MOHAMADOU

### ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE L'AIR

*Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air*

Général de Brigade Aérienne EBA EBA Bède Benoit

### ETAT-MAJOR DE LA MARINE

*Chef d'Etat-Major de la Marine*

Vice-Amiral MENDOUA Jean

*Major Général de la Marine*

Contre-Amiral ADE NKWENTI Hilary

### CORPS NATIONAL DE SAPEURS-POMPIERS

*COMMANDANT DU CORPS NATIONAL DE SAPEURS-POMPIERS*

Général de Division MAHAMAT Ahmed



## IV. COMMANDEMENTS TERRITORIAUX DE LA GENDARMERIE NATIONALE

### TROISIEME REGION DE GENDARMERIE

*Commandant*

Général de Brigade BOUM BISSOUE Raymond

## V. COMMANDEMENTS TERRITORIAUX DES ARMEES

### PREMIERE REGION MILITAIRE INTERARMEES

#### 12<sup>ème</sup> BRIGADE D'INFANTRIE MOTORISEE

*Commandant*

Général de Brigade MVEH Alexandre Fernand

### DEUXIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

*Commandant*

Général de Brigade NGOLO NGOMBA Tobie Gabriel

### TROISIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

*Commandant*

Général de Brigade NOUMA Joseph

### QUATRIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

*Commandant*

Général de Brigade AGHA Robinson NDONG

**CINQUIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES**

**51<sup>ème</sup> BRIGADE D'INFANTERIE MOTORISEE**

**Commandant**

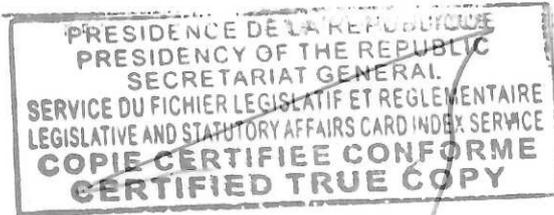
Général de Brigade **SADJO WASSOUNI Robert**

**Article 2:** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3:** Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 15 JUIL 2025

**LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE**



WWW.prc.cm